



Litige vente de moto a particulier

Par **Marc68000**, le **25/10/2012 à 22:06**

Bonjour,j'ai vendue ma moto (ktm exc 125 de 2005) à un particulier a 3500 euro . le haut moteur avais été refait a neuf chez un garagiste avant la vente. l'acheteur est donc venu voir la moto et la donc essayer et n'avais aucun problème et ma donc laisser un acompte

Je lui est proposé de lui ramener la moto a son domicile qui est situer a plus de 100 km de chez moi car j'estimai que l'on ne devais pas faire autant de kilomètre avec en sachant qu'elle était en rodage.

l'acheteur est quand même venu la chercher de lui même et a rouler pour rentré jusqu'à chez lui . deux jours après j'ai reçus un message de sa par disant que le kick avait un problème et et qu'une des vitesses ne passai plus bien et qu'il l'emmenait au garage pour réparé . après une semaine j'ai reçue un appel de sa par me disant qu'il y a un souci au niveau de la boite de vitesse et qu'il n'y avais pas assez d'huile dans le moteur lors de l'achat et que son garagiste avait établie un devis d'environ 1000 euro et je lui avait proposé de chercher la moto chez sont garagiste et de faire la dépose moteur et de l'emmener chez ktm car j'ai des prix attractif en lui disant que l'on payera la facture a 50/50 quelque mois après je reçois le moteur réparé et je lui envoie un message lui disant que le moteur est réparé et il me dit qu'il ne veut pas payer sa partie des frais ... que pourrais-je faire ?

Par **razor2**, le **26/10/2012 à 13:00**

Bonjour, et bien s'il ne veut pas payer sa partie des frais, vous ne lui rendez pas le moteur réparé et il se démerde pour en racheter un...

Par **Marc68000**, le **27/10/2012 à 00:12**

Oui c'est une solution mais pourrait-il engagez des poursuites si je ne lui rend pas ? merci de votre réponse

Par **razor2**, le **27/10/2012 à 10:20**

Il pourra toujours. Mais à partir du moment où vous avez un accord verbal et qu'il ne le respecte pas, il n'est pas dans ses droits. De plus, qui pourra prouver qu'il vous a bien remis

ce moteur? Bref, il n'est pas dans une position de force. Dites lui que s'il n'honore pas sa partie du marché, vous ne lui rendrez pas le moteur et mieux, vous le revendrez d'occasion pour vous rembourser.